



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de la Marne
Pôle d'Évaluation Domaniale
12 Rue Sainte-Marguerite
51022 Châlons-en-Champagne
téléphone : 03 26 69 50 36
mél. : ddfip51.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 27/05/2021

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Marne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Caroline Denoyelle
téléphone : 03 26 69 50 33
courriel : caroline.denoyelle@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 4486959
Réf OSE : 2021-10209-38313

Commune de Lusigny-sur-Barse

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien :	Terrain
Adresse du bien :	Zone industrielle La Mélaine à Lusigny-sur-Barse
Département :	Aube
Valeur vénale :	50 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT

commune de Lusigny-sur-Barse
affaire suivie par :

2 - DATE

De consultation : 19/05/2021
De réception : 19/05/2021
De visite : néant
De dossier en état : 21/05/2021

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Projet de cession d'une parcelle située dans une zone industrielle.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AR 46 d'une superficie de 6 090 m² en nature de terrain à bâtir d'activité.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : commune de Lusigny-sur-Barse
Situation locative : parcelle présumée libre

6 - URBANISME – RESEAUX

Règlement National d'Urbanisme.

7 - DATE DE REFERENCE

Sans objet.

8 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

Compte tenu du marché local, la valeur vénale est estimée à **50 000 €**.

Marge de négociation de 20 %.

9 - DUREE DE VALIDITE

Deux ans.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'Administrateur général des finances publiques
Par procuration
L'inspectrice du Domaine



Caroline DENOYELLE